

Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Communautaire en date du 11 Janvier 2016</p> <p>Le Président</p>	<p>Enquête publique Date de début : 2 mai 2016 Date de fin : 4 Juin 2016</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUI du Conseil Communautaire en date du 2 novembre 2016</p> <p>Le Président</p>
--	--	--

Sommaire

Introduction	5
A. Le contexte réglementaire	5
B. Le PADD, projet politique du PLUi	5
C. Le PADD : la vision partagée du territoire	5
D. Rappels des ambitions de la Communauté de communes	6
Axe 1 - Soutenons le développement économique	7
Orientation 1.1 - Veiller au maintien de l'agriculture et soutenir la diversité de ses activités	7
A. Maîtriser la consommation du foncier agricole et lutter contre l'étalement urbain	7
B. Pérenniser les activités agricoles dans leur diversité	7
a) Préserver les exploitations agricoles	7
b) Favoriser le développement d'activités de transformation des productions locales	8
c) Ouvrir de « nouveaux débouchés » à nos productions	8
d) Permettre aux exploitations de développer des activités complémentaires en lien avec le tourisme	8
Orientation 1.2 – Développer l'économie touristique	9
A. Mettre en valeur les espaces et paysages naturels et culturels, potentiels touristiques et de loisirs	9
B. Compléter l'offre d'activités de loisirs	9
C. Tirer profit du label « plus beau village de « France » : poursuivre et conforter le projet de « Parfondeval ».	9
D. Valoriser les circuits « découvertes »	9
E. Proposer une offre d'hébergement diversifiée et insolite	10
F. Fédérer les partenaires pour rendre nos ambitions opérationnelles	10
G. Faire connaître notre offre touristique	10
Orientation 1.3 – Valoriser l'artisanat	11
A. La construction durable : un levier pour conforter les activités artisanales du territoire	11
B. Mettre en relation les artisans	11
C. Promouvoir l'innovation en valorisant le patrimoine identitaire du territoire : l'exemple du projet de Maison Thiérachienne	11
Orientation 1.4 – Etre en mesure d'accueillir les entreprises	12
A. Développer des zones attractives pour les entreprises	12
B. Renforcer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)	12
Orientation 1.5 - Concentrer nos efforts sur le développement de nouvelles filières	13
A. Soutenir les Filières bois (Agroforesterie) / Énergies renouvelables	13
B. Soutenir le développement de l'éolien	13
Axe 2 - Devenons un territoire attractif pour le résidentiel	14

Orientation 2.1 – Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir	14
A. Atteindre nos objectifs de production de logements.....	14
B. Diversifier l'offre.....	15
a) Prendre en compte le vieillissement de la population et les évolutions sociétales des ménages : renforcer notre parc de logements de petite taille	15
b) Augmenter les logements locatifs et les logements aidés	15
c) Veiller au parcours résidentiel des aînés.....	15
d) Aider au maintien sur le territoire des personnes handicapées adultes.....	15
C. Poursuivre nos efforts de requalification du parc existant.....	15
Orientation 2.2 – Promouvoir le résidentiel durable	16
A. Promouvoir la performance énergétique du bâti	16
B. Valoriser les formes urbaines durables	17
Orientation 2.3. Conforter l'armature commerciale, les services et les équipements	18
Axe 3 - Organisons notre territoire pour optimiser notre attractivité	19
Orientation 3.1 - Préserver les espaces naturels réservoirs écologiques et les espaces potentiellement intéressants pour réaliser, maintenir et restaurer les continuités écologiques, les ressources notamment l'EAU	19
A. Protéger « strictement » les espaces identifiés « zones écologiques ».....	19
B. Préserver les zones humides	19
C. Protéger les prairies et le système bocager en valorisant une agriculture appropriée	20
D. Protéger les espaces de nature, arbres	20
E. Préserver la ressource EAU	20
F. Prévenir des risques d'inondation	20
Orientation 3.2 - Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire	21
A. Protéger le patrimoine ordinaire	21
B. Valoriser l'architecture et préserver les séquences urbaines identitaires	21
C. Valoriser les caractéristiques de chacun des paysages du territoire	21
D. Connaître et Faire connaître.....	21
Orientation 3.3 - Valoriser nos bourgs pour les rendre attractifs	22
A. Mettre en valeur les entrées de ville.....	22
B. Une valorisation des espaces publics et des centres bourgs.	22
Orientation 3.4 – Faciliter les déplacements alternatifs	22
A. Les transports en commun	22
B. Les déplacements doux	23
C. Le covoiturage	23
D. Mettre en valeur les circuits de découverte du territoire	23
Carte de synthèse	24

1 Introduction

A. Le contexte réglementaire

Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), le projet d'aménagement et de développement durables place la notion de « projet de territoire » au cœur des documents d'urbanisme. La loi SRU a profondément réformé les actions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. En introduisant le développement durable au centre des décisions, notamment de planification, la loi entendait à travers un effort de cohérence des politiques, promouvoir la préservation des ressources pour les générations futures ainsi que les grands équilibres territoriaux, économiques, sociaux, environnementaux ... La loi dite Grenelle 2 est venue poursuivre les objectifs d'intégration des politiques initiées par la loi SRU en renforçant les obligations de développement durable et de prise en compte des impératifs environnementaux.

Le PADD respecte les principes des articles fondateurs de l'aménagement durable du territoire déclinés dans les articles L.110 et L.121 du Code de l'urbanisme.

Ainsi aux termes de l'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme, « **Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** ».

B. Le PADD, projet politique du PLUi

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression d'une vision stratégique du développement de la Communauté de communes, à moyen terme (10/15 ans).

Projet politique du devenir du territoire, le PADD est l'aboutissement de choix partagés sur le développement et l'aménagement futur de la Communauté de communes. Il est le cadre de référence pour les initiatives de construction et d'aménagement, qu'elles soient privées ou publiques.

Les objectifs et orientations du PADD sont ainsi mis en œuvre dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les documents règlementaires (plan de zonage et règlement de zones).

C. Le PADD : la vision partagée du territoire

Élus de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, nous avons décidé de réfléchir ensemble à l'avenir de notre territoire et de joindre nos efforts pour mettre en œuvre notre projet de développement à travers l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi sera le cadre de référence pour nos actions communales et communautaires pour les 10/15 années à venir s'inscrivant dans une vision à l'horizon 2030. Le partage du projet par l'ensemble des acteurs agissant sur notre territoire est une condition essentielle pour le réaliser.

Aussi, le projet est élaboré en associant largement tous les acteurs. Cette association s'est engagée dès le diagnostic, afin d'avoir ensemble une compréhension commune des dynamiques du territoire et des enjeux.

Les travaux que nous avons menés et partagés lors de nombreuses réunions notamment lors d'ateliers et séminaire nous ont permis de hiérarchiser les enjeux, de définir nos objectifs et de réfléchir sur les orientations de développement du territoire à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

D. Rappels des ambitions de la Communauté de communes

Nous avons souhaité réfléchir de manière globale à l'ensemble des problématiques de notre territoire en prenant en compte les nouveaux défis en matière d'environnement, de logement et de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité, de réduction de la consommation d'espaces, avec pour objectif de devenir un « territoire de référence » en matière de développement durable.

Le développement durable est défini comme « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Le processus vise à concilier l'écologie, l'économie et le social, et de trouver l'équilibre entre le viable, l'équitable et le vivable.

Les réformes successives précitées du Code de l'urbanisme ont renforcé l'urbanisme durable qui devient la règle. Les mots clés sont équilibre, diversité et mixité, qualité de vie, préservation des patrimoines.

Nos patrimoines et nos paysages constituent le fil conducteur de notre réflexion tout au long de l'élaboration de notre projet.

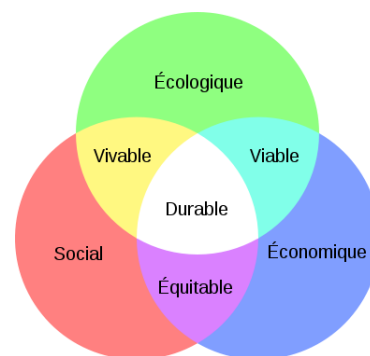


Schéma des 3 sphères composantes du développement durable

Rappel des enjeux

Le diagnostic a mis en évidence les atouts, faiblesses et potentiels de notre territoire

Il montre notamment que nous perdons de la population de façon continue depuis 1968 et que si cette tendance se poursuivait, notre territoire accuserait une forte baisse et un net vieillissement de sa population. Inverser cette tendance, maintenir l'équilibre générationnel et la cohésion sociale, en attirant et facilitant l'installation de jeunes actifs, est un enjeu majeur. Répondre à cette ambition suppose que notre territoire soit attractif à la fois sur le plan économique et de l'emploi et sur le plan résidentiel.

Notre territoire dispose de nombreux atouts pour relever les défis ; ses atouts sont liés à ses patrimoines et paysages diversifiés et attractifs, à la fois ressource économique (agriculture, industrie, tourisme, commerces, services...) et vecteur d'une qualité de cadre de vie.

Le premier enjeu est de valoriser l'économie et l'emploi local, indispensable pour soutenir l'attractivité résidentielle du territoire. Il s'agit de valoriser l'ensemble des opportunités actuelles et à venir pour **conforter le développement économique local et créer de l'emploi sur le territoire**, favorisant l'installation de jeunes actifs. C'est l'objectif de l'**axe 1 du PADD** : « **Soutenons le développement économique local** »

Le deuxième enjeu est de se donner les moyens de garder nos populations actuelles et d'être en mesure d'en accueillir de nouvelles en répondant à leurs attentes en termes de logements, aménités et qualité de cadre de vie. Il s'agit notamment d'offrir un **parc de logements diversifiés et adaptés aux besoins de toutes les catégories de population**, permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel ; Une politique de l'habitat ambitieuse articulée avec notre stratégie en termes d'aménités permettra d'apporter les réponses et ce dans le respect des principes du **développement durable**. C'est la finalité de l'**axe 2** « **Devenons un territoire attractif pour le résidentiel** »

Le troisième enjeu est la préservation de notre environnement, nos paysages, nos patrimoines dans leur diversité, sur lesquels reposent la qualité et l'identité de notre territoire ainsi que ses potentiels de développement. L'**axe 3 du PADD** « **Organisons notre territoire pour optimiser notre développement et attractivité** » développe les orientations stratégiques pour répondre à la fois à cet enjeu et à nos besoins de développement.

Axe 1 - Soutenons le développement économique

A l'instar de la région, la Communauté de communes se caractérise par l'industrie et l'agriculture qui constituent les deux secteurs économiques « historiques », deux secteurs en recul avec une perte d'emplois.

Elle accueille une population mobile. 40 % des résidents travaillent hors du territoire. Or, les déplacements se font en voiture. Au regard du poids croissant de ces déplacements dans le budget des ménages, le risque est de voir ces actifs se rapprocher de leur lieu de travail.

Créer de l'emploi sur le territoire est un enjeu majeur. L'objectif est de créer 470 emplois sur la Communauté de communes d'ici 2030 en s'appuyant sur ses potentiels.

Orientation 1.1 - Veiller au maintien de l'agriculture et soutenir la diversité de ses activités

L'agriculture est une activité majeure sur notre territoire. Occupant plus de 90% de l'espace, elle dessine nos « paysages » et contribue à la qualité du cadre de vie que nous offrons. Notre agriculture est polyvalente, avec une dominante de cultures céréalières et d'élevage.

Cette activité est en recul notamment à cause des mutations liées aux politiques agricoles, qui conduisent à l'industrialisation des exploitations et l'intensification des cultures céréalières au détriment des petites et moyennes exploitations et en particulier des exploitations d'élevage.

Valoriser l'agriculture et sa diversité se révèle être un enjeu majeur pour le développement de notre territoire.

A. Maîtriser la consommation du foncier agricole et lutter contre l'étalement urbain

Cette préoccupation conduit à retenir le principe d'une gestion très économe du foncier. Le développement futur intègre pleinement ce principe et se traduira par un affichage clair des besoins fonciers nécessaires.

Notre objectif est d'une part d'optimiser le tissu urbain existant dans les communes en favorisant la réhabilitation et la reconversion des bâtiments, mais aussi en promouvant la requalification urbaine (résorber les dents creuses, friches et délaissés), la compacité et l'intensité des bourgs à l'instar de leur cœur historique, d'autre part de limiter les extensions urbaines au strict nécessaire.

Nous estimons nos besoins à 60 hectares maximum, dont 37 hectares pour le logement et 23 hectares pour les activités économiques.

B. Pérenniser les activités agricoles dans leur diversité

a) Préserver les exploitations agricoles

Notre ambition est de maintenir les exploitations agricoles en activité y compris d'élevage, et de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, afin de pérenniser durablement une activité essentielle au territoire à la conservation des paysages et particulièrement du cadre bocager, atout majeur pour le développement du tourisme rural.

Nous réfléchissons, en lien avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, à mettre en place, à terme, une politique lui permettant de constituer des réserves foncières afin de proposer des terres à de jeunes agriculteurs, des terres qui privilégieront des projets innovants (agroforesterie, agriculture bio, vignoble...) et participeront au maintien des activités « traditionnelles et diversifiées » (maraîchage, élevage...).

Nous valorisons les produits de qualité (sanitaire et gustative), en valorisant le développement des productions issues de l'agriculture raisonnée et « bio », ainsi que les productions labellisées, dont bénéficient certains produits comme l'« AOC Maroilles » et l'« Indication géographique protégée Volailles de Champagne ». A cette fin, et avec les producteurs, nous mettrons en place les dispositifs qui faciliteront leur développement : débouchés, réseau de partenaires, communication auprès des populations.

b) Favoriser le développement d'activités de transformation des productions locales

Notre ambition est de réunir les conditions pour faciliter l'implantation d'entreprises de transformation des productions locales, à travers un accompagnement de l'exploitant si la transformation est directement liée à la production (ex. unité de production de fromage et produits laitiers sur le site de l'éleveur), soit dans le cadre des zones d'activités qui permettront l'accueil d'entreprises.

c) Ouvrir de « nouveaux débouchés » à nos productions

Nous visons à capter les marchés des agglomérations proches, ainsi que les consommateurs que sont nos habitants et ceux des territoires voisins. Notre objectif est de faciliter la mise en place de dispositifs pour faciliter les circuits courts et la vente directe (local de vente dans les pôles, e-marché...), faire connaître nos produits du terroir (stratégie de communication).

d) Permettre aux exploitations de développer des activités complémentaires en lien avec le tourisme.

Notre objectif est de valoriser :

- L'évènementiel qui s'organise autour de notre agriculture (ex. transhumance, ...) et de renforcer les liens entre le monde agricole et les consommateurs –habitants et touristes- en favorisant les initiatives tels que les fermes pédagogiques, les animations autour des produits du terroir, l'accueil de classes vertes, ...
- L'hébergement « à la ferme » (gîtes ruraux, fermes-auberges...)

Nous identifierons les partenaires et les réseaux sur lesquels appuyer cette politique et réfléchiront à une stratégie de communication au sein de la Communauté de communes mais aussi à destination des territoires voisins.

Orientation 1.2 – Développer l'économie touristique

Si le territoire ne dispose pas aujourd'hui d'un affichage touristique notoire, la **diversité et la qualité de ses paysages**, notamment la Vallée de la Serre, de la Brune et du Hurtaut, les bocages, ainsi que son **patrimoine culturel** avec les nombreuses églises fortifiées, les lavoirs, représentent un socle important pour une politique de développement des loisirs touristiques, notamment autour de la Nature.

L'enjeu est d'être reconnu comme territoire d'accueil et de séjour pour les touristes et de générer ainsi des emplois ou des revenus complémentaires.

A. Mettre en valeur les espaces et paysages naturels et culturels, potentiels touristiques et de loisirs

Notre développement touristique dépend de nos paysages et patrimoines. Notre ambition est de :

- Préserver les espaces naturels attractifs et les rendre accessibles au public tout en conciliant leur fréquentation et protection de leurs valeurs écologiques.
- Développer des activités que permettent ces espaces, comme la pêche, les randonnées découvertes de la nature...

B. Compléter l'offre d'activités de loisirs

Notre volonté est d'identifier les équipements sportifs et de loisirs qui complétant notre offre actuelle, nous permettra de proposer des activités diversifiées, donnant envie de prolonger son séjour sur le territoire.

C. Tirer profit du label « plus beau village de France » : poursuivre et conforter le projet de « Parfondeval ».

Le label « les plus beaux villages de France », est un levier exceptionnel pour communiquer sur le territoire. Le projet « Parfondeval » cherche à tirer parti de ce label, en confortant l'accueil des visiteurs. Ce projet prévoit la réalisation d'une aire de stationnement à proximité du village, un itinéraire commenté de découverte du village et de ses richesses, des aménités et centre d'intérêts pour accueillir les visiteurs – point information, restauration, artisanat d'art...

Ce projet majeur, « phare » nous permettra par son rayonnement de développer et faire connaître notre offre touristique et notamment les circuits découvertes existants et à créer.

D. Valoriser les circuits « découvertes »

Notre territoire offre la possibilité de découvrir les patrimoines culturel et naturel au travers des circuits qui traversent la Communauté de communes ; circuits des Églises Fortifiées, route des Lavoirs », voie verte du Val de Serre...

Nous souhaitons compléter notre offre en créant de nouveaux circuits comme par exemple un circuit « gourmand » à la découverte de notre patrimoine agricole et nos produits du terroir, un circuit « à la découverte des cours d'eaux », un circuit « Bistrots de Pays »).

L'enjeu est non seulement d'identifier les circuits et de valoriser leurs points d'intérêt, mais aussi de réaliser les aménagements pour les rendre accessibles aux cyclistes, cavaliers et piétons et de mettre en place les dispositifs

d'accompagnement le long de ces circuits : une signalétique spécifique et efficace, des points d'accueil et d'information des aires de stationnement, les points d'informations...).

E. Proposer une offre d'hébergement diversifiée et insolite

Nous souhaitons amener les visiteurs à séjourner sur notre territoire. Il doit disposer d'une offre d'hébergement suffisante et diversifiée. A l'instar de Rozoy-sur-Serre, nous soutenons les projets d'Hôtellerie et de restauration.

Notre politique cherche aussi à développer de nouveaux types d'hébergements insolites (roulotte, cabane dans les arbres...), en lien avec l'éco-tourisme (label) avec l'ambition d'offrir un panel d'hébergements novateurs, éco-responsables et attractifs.

Une attention particulière sera donnée à ces hébergements, notamment aux habitats légers de loisirs, pour assurer une insertion environnementale et paysagère de grande qualité. En lien avec la filière « bois », nous favoriserons les dispositifs types chalets en bois.

Le tourisme en camping-cars est un mode de plus en plus apprécié. Nous souhaitons faciliter leur accueil en leur proposant des aires d'accueil de qualité. Ces aires, aux dimensions limitées, seront localisées de préférence dans les zones urbanisées desservies par les équipements minimum (approvisionnement eau, dépôt de déchets, borne électrique) et à proximité des commerces et services. Leur conception veillera à leur insertion harmonieuse dans l'environnement.

F. Fédérer les partenaires pour rendre nos ambitions opérationnelles

Pour optimiser nos actions de développement touristique, nous mobiliserons les moyens de la Communauté de communes pour fédérer partenaires et acteurs à une échelle pertinente permettant de s'appuyer sur leurs initiatives et compétences, mutualiser les moyens et mettre en réseau les offres. A cette fin Une « conférence des acteurs » réunissant les partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR des Ardennes, offices de Tourisme, porteurs de projets...) pourra être organisée.

G. Faire connaître notre offre touristique

Pour soutenir les initiatives privées et publiques, nous engagerons une politique de communication autour de ces projets en lien avec les réseaux et partenaires auxquels le territoire peut se rattacher.

Orientation 1.3 – Valoriser l'artisanat

Les activités d'artisanat notamment dans les métiers de la construction, comme les activités tertiaires (transports, commerces, services aux entreprises et aux personnes) créent des emplois.

La politique de l'habitat permettra de conforter l'artisanat dans le secteur de la construction, notamment en lien avec le développement de la filière bois et les performances énergétiques des bâtiments et la réhabilitation des constructions existantes.

A. La construction durable : un levier pour conforter les activités artisanales du territoire

Nous valoriserons les activités artisanales de construction en articulation avec la filière bois qui est un matériau identitaire de la Thiérache comme le montre le projet de « Maison Thiérachienne », mais aussi un matériau qui permet d'innover dans la conception des constructions d'habitations et notamment au regard de la performance énergétique.

Nous veillerons à accueillir les activités artisanales sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, nous valoriserons les porteurs de projets et accompagnerons l'installation de jeunes entreprises de production mais aussi de recherche, voire de formation. Ces zones offriront un environnement de haute qualité en termes d'accessibilité, de desserte en technologies d'information et de communication, mais aussi d'affichage exemplaire de développement durable et de mise à disposition de services (pépinière d'entreprises).

Nous articulerons notre politique d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat avec nos politiques de soutien à l'artisanat local privilégiant le développement des modes de constructions offrant des performances énergétiques des bâtiments de haut niveau (par exemple les constructions HQE).

B. Mettre en relation les artisans

Notre volonté est de devenir un territoire cité en exemple pour ses compétences et expérience en construction durable. Pour atteindre cet objectif, nous souhaitons fédérer les acteurs autour de cette ambition : Constituer « un club des artisans » permettant de réunir les différents corps de métier. Au sein de ce club, nous pourrions valoriser des projets de formation et de recherche qui valorise la conception et les innovations techniques et leur mise en œuvre. Un des partenaires privilégié serait la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aisne.

C. Promouvoir l'innovation en valorisant le patrimoine identitaire du territoire : l'exemple du projet de Maison Thiérachienne

Le projet de « Maison Thiérachienne » est un projet durable exemplaire. Il valorise un patrimoine architectural tout en développant une construction durable tant sur le plan environnemental que social. Notre ambition est de s'appuyer sur ce projet pour accompagner d'autres initiatives de réhabilitation, à travers la réalisation d'un guide de prescriptions en collaboration avec un architecte, qui sera par la suite diffusé.

Orientation 1.4 – Etre en mesure d'accueillir les entreprises

Si notre territoire accuse un certain déclin des activités industrielles, d'autres activités se sont développées, notamment artisanales, commerciales et tertiaires. Certaines peuvent et se sont implantées dans le tissu urbain ; d'autres ont besoin soit de s'éloigner des espaces plus résidentiels, soit d'un environnement qui optimise leurs activités. Il est essentiel d'être en mesure de répondre à leurs attentes. Ces entreprises sont au cœur du dynamisme et de la diversité économique du territoire.

A. Développer des zones attractives pour les entreprises

Si notre volonté est de favoriser le développement des activités commerciales et de services dans le tissu résidentiel, respectant les objectifs de mixité fonctionnelle, nous souhaitons être en capacité d'accueillir des entreprises qui trouveront difficilement leur place dans ce tissu.

Nous développerons de nouvelles zones et conforterons les zones d'activités existantes en veillant à répondre aux critères déterminants dans le choix d'implantation des entreprises : l'accessibilité, la visibilité, la desserte en communications numériques de haute qualité, la proximité des aménités.

Nous privilégierons les zones d'activité sur les « pôles » et en des sites où elles sont visibles (effet « vitrine »).

Notre ambition est de développer des zones très qualitatives et exemplaires sur le plan environnemental et paysager. Nous veillerons à la qualité environnementale de ces zones, pour les valoriser auprès des entreprises, mais aussi pour faire bénéficier à l'ensemble du territoire de l'effet vitrine. La qualité des constructions, des paysages de ces zones « affiche » celle du territoire.

B. Renforcer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

La desserte en technologies d'information et de communication est également un facteur déterminant dans le choix des sites d'implantation des entreprises. Aucun espace économique ne peut se mettre en valeur sans offrir une bonne couverture en téléphonie et l'accès internet à très haut débit. Nous serons donc attentifs à la fois sur le positionnement des sites économiques vis-à-vis de ce critère et au projet de développement de ces technologies en lien avec les initiatives menées sur le territoire élargi (par le département notamment, dans le cadre du schéma d'aménagement numérique).

Orientation 1.5 - Concentrer nos efforts sur le développement de nouvelles filières

Notre territoire dispose de potentiels pour développer de nouvelles filières d'activités, notamment autour de l'énergie renouvelable.

A. Soutenir les Filières bois (Agroforesterie) / Énergies renouvelables

Le nord du territoire est riche en espaces boisés et en haies, créant un potentiel de développement de la filière bois important. En favorisant l'agroforesterie, la Communauté de communes, en partenariat avec les acteurs, porteurs du territoire (Région, Département, PNR, Pays, ADEME, Association Nord-Picardie Bois, la Fédération Française du bâtiment...) souhaite participer au développement des énergies renouvelables à travers la production de bois de chauffage et de bois de construction en vue d'augmenter la construction de maisons en bois basse consommation.

A cette fin, nous veillerons à préserver et renforcer les ressources, notamment en protégeant et développant les haies appropriées, ainsi que les espaces boisés, en lien étroit avec le maintien des activités agricoles.

B. Soutenir le développement de l'éolien

Le sud du territoire est particulièrement propice au développement de l'éolien. L'enjeu est alors de favoriser l'implantation des machines tout en prenant en compte la préservation des espaces naturels et agricoles.

Nous identifierons les espaces dans lesquels valoriser l'éolien.

Nous veillerons à la qualité des projets (regroupement des machines), leur insertion dans l'environnement en particulier par rapport aux nuisances éventuelles pour les résidents (bruit, interférence électromagnétique).

Nous mettrons en place un dispositif de gouvernance et de concertation permettant à chacun de contribuer à la réalisation des projets.

Axe 2 - Devenons un territoire attractif pour le résidentiel

En 2008, la Communauté de communes comptait 7 457 habitants, 81 de moins qu'en 1999. Cette baisse de population, observée depuis 1968, ralentit mais le solde migratoire reste négatif passant de -0,7 sur la période 1990-1999 à -0,3 entre 1999 et 2009 et n'est toujours pas compensé par le solde naturel positif (+0,2). Dans le même temps, le nombre de ménages augmente (+136). Enfin, la population vieillit.

L'enjeu est bien de renverser la tendance démographique constatée et de maintenir l'équilibre générationnel sur le territoire.

L'objectif que la Communauté de communes est d'accueillir 360 habitants à l'horizon 2030, en s'appuyant sur notre volonté de dynamiser l'économie locale.

Nos objectifs démographiques nous conduisent à adopter une politique forte en matière de logements, pour **proposer une offre de logements permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel mais aussi de répondre aux attentes des habitants en termes de proximité des commerces, services et équipements.**

Orientation 2.1 – Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir

Aujourd'hui, notre parc de logements ne dispose pas d'une offre suffisamment diversifiée pour permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel : composé principalement de maisons individuelles de grande taille, le nombre de petits logements (6% du parc total et en baisse) est insuffisant par rapport à l'évolution des ménages de 1 ou 2 personnes (en hausse). Notre parc locatif totalisant 24,8% de logements (pour une moyenne départementale de plus de 35% est bien représenté sur notre territoire rural, mais reste insuffisant par rapport aux besoins. De plus, essentiellement privé, (le parc social en baisse atteint à peine 8%), il est plutôt dégradé.

A. Atteindre nos objectifs de production de logements

Pour accueillir ces nouveaux habitants, notre territoire vise un objectif de production de logements de 371 logements d'ici à 2030. De plus, cette production sera privilégiée dans les secteurs à proximité des commerces, services et équipements et des bassins d'emplois et tiendra compte de l'accès (actuel et programmé) aux communications numériques, autant de critères déterminants de la qualité de cadre de vie et donc de l'attractivité résidentielle.

En cohérence avec l'organisation de notre territoire et son orientation de « ville à courtes distances », 52% de la production se développera essentiellement sur les pôles principaux que nous souhaitons renforcer Montcornet/Chaourse/ Lislet et Rozoy-sur-Serre. Les pôles secondaires, Brunehamel et Dizy-le-Gros accueilleront 18% des logements à produire. Les 32% restant à produire, seront répartis sur les autres communes de notre territoire en fonction de leur capacité d'accueil, leur position par rapport aux pôles et des enjeux environnementaux ou patrimoniaux.

B. Diversifier l'offre

Notre objectif est de permettre à chacun d'une part de trouver un logement répondant à ces besoins, moyens et attentes, d'autre part de pouvoir changer de logement en fonction de l'évolution de ses besoins.

a) Prendre en compte le vieillissement de la population et les évolutions sociétales des ménages : renforcer notre parc de logements de petite taille

Nous constatons une diminution de notre offre en logements de type studios ou T1 (1 ou 2 pièces), alors que les ménages d'une personne et les couples sans enfant augmentent sur le territoire, contrairement aux couples avec enfants qui observent une diminution de -6,2 %. Notre politique d'habitat veillera à favoriser la création de petits logements en particulier sur les pôles. Ces logements permettront de répondre à une demande croissante émanant de personnes vivant seule ou de familles monoparentales qui souvent disposent de faibles ressources.

b) Augmenter les logements locatifs et les logements aidés

Le locatif est un maillon majeur dans le parcours résidentiel. Dans un contexte où l'accession à la propriété est de moins en moins facile, il permet aux ménages de se loger sur notre territoire. Quel que soit le motif, précarité de l'emploi, ressources insuffisantes, ou simple convenance, les habitants cherchant un locatif sont de plus en plus nombreux. Il est alors essentiel de maintenir et renforcer le locatif en général et en particulier le locatif social en particulier. En effet, en l'absence de locatif social, c'est le privé qui prend le relai avec en corollaire une offre de logements indignes.

Nos orientations sont de :

- Favoriser la production de logements aidés (locatif et en accession)
- Soutenir le développement de logements locatifs (privés et publics) pour que ceux-ci représentent 25 % des logements de la CCPT
- Développer ces logements prioritairement sur les communes des pôles. Cependant, chaque commune veillera à disposer d'un peu de locatif pour faciliter le parcours résidentiel de leurs habitants.

c) Veiller au parcours résidentiel des aînés

Avec l'âge, la perte du conjoint, la maladie ou la perte d'autonomie, les aînés souhaitent pouvoir disposer d'un logement adapté à leurs attentes, tout en restant sur le territoire où elles ont vécu. Notre politique de l'habitat intégrera le parcours résidentiel de nos aînés.

Notre objectif est de créer les logements et structures permettant aux aînés de trouver un logement ajusté à leurs besoins et leur autonomie. Ces logements seront réalisés dans des opérations de constructions mixtes, type béguinage, et prioriser sur les bourgs de polarités où le commerce et les services sont aisément accessibles.

De même, nous soutiendrons les projets de logements spécifiques pour les personnes dépendantes : la Maison de retraite de Rozoy-sur-Serre en cours de réalisation, permettra d'accueillir 80 personnes.

En se basant sur les moyennes du schéma départemental des personnes âgées 2007-2011 de l'Aisne, 110 places sont nécessaires en 2020 et 160 en 2030.

d) Aider au maintien sur le territoire des personnes handicapées adultes

Le territoire n'offre aujourd'hui aucune structure d'accueil des personnes porteuses de handicap. Notre ambition est de mettre en place une politique qui accompagne leur entourage pour faciliter leur maintien à domicile.

C. Poursuivre nos efforts de requalification du parc existant

Les logements vacants représentent plus de 7% du parc et sont en hausse (+0,5%), ainsi que le nombre de logements potentiellement indignes. Ces chiffres nous conduisent à poursuivre nos efforts de réhabilitation du parc existant. C'est aussi l'opportunité de valoriser l'amélioration des performances énergétiques de nos constructions.

Orientation 2.2 – Promouvoir le résidentiel durable

Le tissu urbain est à l'origine d'une grande part des émissions de gaz à effets de serre (GES). Les constructions résidentielles arrivent en 3^{ème} position des facteurs d'émission de GES (issues notamment du chauffage).

Le parc de logements de la CCTP est globalement faible en termes de performance énergétique en raison :

- De l'âge de ses logements : 77% datent d'avant 1975 (époque des premières réglementations thermiques),
- De la typologie et de la taille des logements : plus 90% sont des maisons individuelles et 67,3% de grandes de la taille des logements
- Des formes urbaines du résidentiel : isolé sur la parcelle, le logement consomme près de 2 fois plus d'énergie que celui en continu du bâti (mitoyenneté ou en collectif).

Notre objectif est de devenir un territoire entreprenant dans le résidentiel durable et la préservation de l'environnement.

A. Promouvoir la performance énergétique du bâti

Notre volonté est de valoriser la performance énergétique de nos logements. Nos actions visent à la fois le bâti existant et la construction neuve.

Pour le bâti existant, nous soutiendrons les politiques de réhabilitation du bâti mises en œuvre ou aidées par différents organismes et notamment poursuivrons les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) les orientant sur l'amélioration de la performance énergétique des constructions et promotion des constructions à énergie positive.

Nous renforcerons la sensibilisation des habitants en communiquant à la fois sur leur intérêt d'améliorer la performance énergétique et sur les subventions mobilisables. Nous mettrons en place des dispositifs d'accompagnement tels l'assistance au montage des dossiers, à la conception en vue de multiplier les constructions passives voire énergétiquement positives (qui produisent plus d'énergie qu'elle n'en consomme). La CCTP réfléchira à la possibilité de soutenir financièrement ses projets.

Le bâti ancien est souvent compris dans les périmètres de protection des nombreux monuments historiques (MH), à l'intérieur desquels nombreuses sont les constructions en mauvais état voire très dégradées. Les contraintes imposées aux travaux liés à la protection des MH restreignent les initiatives de réhabilitation. Face à ce constat, nous souhaitons engager une démarche pour revoir les périmètres de protection autour des MH et/ou les prescriptions en vue de mieux concilier rénovation durable et performant du bâti avec la mise en valeur des MH.

Pour les constructions neuves, la réglementation thermique entrée en vigueur en 2012 impose une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transport) inférieure à 50 kWh/m²/an.

La CCTP anticipant les réglementations à venir, favorisera la réalisation d'opérations de constructions de logements exemplaires tant sur la performance environnementale des constructions que sur celle induite par les formes urbaines.

B. Valoriser les formes urbaines durables

Nous souhaitons renforcer les formes urbaines compactes qui permettent à la fois de préserver les espaces et paysages naturels et agricoles mais aussi de favoriser les modes de déplacements doux et d'agir positivement sur nos performances énergétiques.

Les projets urbains, notamment à vocation d'habitat, innovants et alternatifs seront privilégiés au « tout pavillonnaire ». Ces projets auront l'ambition de développer différentes typologies de logements (maisons de villes, petits collectifs) et de créer de l'intensité dans le respect du caractère des sites de projet.

L'intercommunalité souhaite favoriser les opérations de « quartiers durables ».

Orientation 2.3. Conforter l'armature commerciale, les services et les équipements

L'accessibilité moyenne du territoire aux aménités des grandes agglomérations a permis le maintien d'un tissu commercial et de services diversifié de plus en plus rare dans les territoires ruraux. Cependant elle est fragile et certains services en particulier de santé sont aujourd'hui menacés de disparaître à court terme.

Concentrés dans les pôles, la pérennité de cette offre de proximité est un enjeu majeur en termes d'attractivité résidentielle d'une part, de ressource économiques et d'emplois d'autre part.

Nous souhaitons soutenir et renforcer notre offre de commerces, services et équipements en intégrant les besoins des commerçants, prestataires de services et en anticipant les attentes des habitants actuels et à venir.

La proximité des commerces et services par le regroupement crée une dynamique dont chacun tire profit. Nous faciliterons leur implantation en des sites, sur des linéaires à dominante commerçante, en préservant ces espaces, en les rendant accessibles par le plus grand nombre (ex. facilités de stationnement), en accompagnant leur attractivité à travers des aménagements qualitatifs pour espaces publics conviviaux.

Certaines communes du territoire n'ont aucun commerce. Un manque que compensent aujourd'hui les commerces ambulants. Ainsi en développant les marchés et la vente de produits locaux, c'est l'économie du territoire qui se développe.

Nous aurons une politique ambitieuse en matière de services de santé. Celle-ci vise à maintenir les personnels actuels et à en attirer d'autres en particulier dans les pôles où ils sont absents (ex. Dizy-le-Gros). A cette fin, nous pourrions réserver des espaces bien positionnés et y développer « des pôles de santé » réunissant les conditions favorables pour attirer le personnel soignant (ex. en cœur de bourg, proche des espaces commerçants...).

Notre objectif est d'accueillir des jeunes ménages et de maintenir notre attractivité résidentielle pour les familles. Aujourd'hui, les ménages où les deux adultes travaillent sont nombreux et en hausse. L'offre de prise en charge de leurs enfants « en dehors des temps en classe » devient un critère déterminant dans le choix résidentiel. Nous souhaitons développer une politique ambitieuse d'offre périscolaire apportant une réponse à ces attentes ; garderie, crèches ou mise en réseau des assistantes maternelles, cantines, études du soir, centre de loisirs...

Enfin, nous compléterons notre offre en équipements culturels, sportifs et loisirs. Il s'agit d'équipements importants structurants qui nécessitent de mutualiser nos moyens pour les réaliser d'une part, pour assurer leur fonctionnement optimum (ex. encadrement par des professionnels) d'autre part. Cette offre permettra également de répondre à la valorisation du tourisme de loisirs.

Des équipements majeurs sont notamment à intégrer e/out renforcer :

- la médiathèque de Montcornet
- un complexe sportif à Chaourse en lien avec la piscine intercommunale
- des équipements culturels porteurs pour nos projets économiques : une maison du vent à Dizy le Gros

Axe 3 - Organisons notre territoire pour optimiser notre attractivité

Le territoire présente des patrimoines culturel et naturel riches, diversifiés et identitaires. Ces valeurs constituent les leviers de développement du territoire.

Préserver ces patrimoines est un enjeu majeur. Patrimoines et paysages forment le « fil directeur » du projet de développement du territoire.

Orientation 3.1 - Préserver les espaces naturels réservoirs écologiques et les espaces potentiellement intéressants pour réaliser, maintenir et restaurer les continuités écologiques, les ressources notamment l'EAU

Des paysages variés et des espaces naturels remarquables participent au cadre de vie des habitants mais aussi à la préservation de la biodiversité. Leur protection est un enjeu majeur.

De plus, le territoire dispose d'une ressource en eau importante qui fait sa richesse.

A. Protéger « strictement » les espaces identifiés « zones écologiques »

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique sont des inventaires. Elles constituent des bases intéressantes pour identifier les réservoirs de biodiversité ainsi que les espaces particulièrement sensibles d'un point de vue écologique par leur rôle dans le maintien des grands équilibres naturels et la préservation de la biodiversité.

Elles sont répertoriées dans l'est du territoire, et couvrent majoritairement des bois et des forêts, mais aussi le bocage et une partie de la vallée de la Serre.

Le territoire est également concerné par un site NATURA 2000 et plusieurs espaces naturels sensibles.

Nous protégerons strictement l'ensemble des réservoirs de biodiversité identifiés, ainsi que les espaces permettant de restaurer les continuités écologiques.

B. Préserver les zones humides

Les zones humides sont situées dans la vallée de la Serre et du Hurtaut et la vallée de la Brune, mais concernent également l'ensemble des mares, cours d'eau... Selon le cadre réglementaire, les zones humides ont une valeur patrimoniale au regard de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels et jouent un rôle important dans la régulation des débits et la réduction de la pollution des eaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE Seine Normandie, ces zones seront protégées par l'interdiction de toute construction « dure ».

Nous veillerons à la préservation de toutes les zones humides présentant un intérêt écologique en les protégeant. Nous mettrons en place avec le Département et l'Agence de l'eau une politique d'acquisition foncière permettant de préserver les zones humides les plus menacées.

La préservation des zones humides passe aussi par l'entretien des berges et l'adaptation des activités de loisirs potentiellement admissibles. Une campagne de sensibilisation à destination des habitants et des touristes sera menée pour les inciter à participer à cet entretien en montrant par exemple l'intérêt de ces espaces en termes de services rendus par la nature.

C. Protéger les prairies et le système bocager en valorisant une agriculture appropriée

Les haies sont des éléments indispensables dans la construction des paysages du nord de la Thiérache et dans l'équilibre biologique.

Ainsi, les haies existantes seront protégées pour leurs valeurs environnementales (rôles hydrauliques, bioclimatique des haies...) et paysagères, ainsi que leurs rôles dans le fonctionnement naturel des milieux. Pour les mêmes raisons, la création de nouveaux linéaires de haies sera facilitée.

En maintenant et en valorisant les activités d'élevage, d'agroforesterie et la filière bois (orientation 1), nous pérenniserons les paysages bocagers et les éléments qui les constituent (prairies, haies...).

D. Protéger les espaces de nature, arbres

La nature en ville participe à la qualité du cadre de vie des villages et bourgs. Ils peuvent aussi être des espaces écologiques relais. La présence de la nature au sein de nos villages et bourgs sera maintenue et valoriser en protégeant et confortant les espaces verts, parcs, squares, alignements d'arbres, arbres remarquables.

Dans les espaces verts publics, une gestion différenciée et propice à la biodiversité sera favorisée.

E. Préserver la ressource EAU

A l'échelle planétaire l'eau est une ressource de plus en plus rare et précieuse et une eau de qualité encore plus.

Notre territoire est riche de ressources tant en souterrain, qu'en surface (cours d'eau, zones humides...).

Conscients de notre responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures dans la préservation de la ressource et de sa qualité, nous souhaitons nous en donner les moyens à travers un plan d'action qui :

- Mette en place les périmètres autour des points de captage d'eau destinée à la consommation humaine
- Subordonne le développement urbain à l'existence d'un dispositif d'assainissement collectif performant, afin de ne rejeter dans les espaces naturels que des eaux propres
- Adopte toutes les mesures qui permettent à nos cours d'eau d'atteindre les objectifs de qualité fixés par les SDAGE et SAGE.

F. Prévenir des risques d'inondation

Nous souhaitons adopter les mesures permettant de prévenir des risques d'inondation et contribuer à éviter les catastrophes économiques, environnementales et surtout humaines qui en découlent.

Nous mettrons en œuvre les PPRI.

Nous protégerons de toute construction les espaces identifiés à risques d'inondation, dans les axes de ruissellements des eaux pluviales, ainsi que ceux qui peuvent contribuer à prévenir de risque d'inondation (zones d'expansions de crue).

Orientation 3.2 - Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire

Le territoire est riche de ses monuments et de son patrimoine bâti. Ceux-ci forment l'identité de la Communauté de communes, contribuent à la qualité des paysages et constituent un potentiel touristique important.

A. Protéger le patrimoine ordinaire

Au-delà des protections réglementaires existantes comme le classement et l'inscription au titre des monuments historiques, le patrimoine ordinaire constitué des calvaires, pigeonniers, corps de ferme ou maisons présentant un intérêt architectural, culturel ou encore historique sera préservé et protégé.

B. Valoriser l'architecture et préserver les séquences urbaines identitaires

L'architecture du bâti est typique dans la région de la Thiérache. Cette valeur identitaire est à préserver et valoriser évitant les constructions de type pavillonnaire, uniformes, et leur banalisation.

Cette tradition architecturale ne doit pas empêcher les projets innovants (maisons en bois par exemple), mais au contraire inviter à la créativité revisitant le traditionnel dans le contemporain.

C. Valoriser les caractéristiques de chacun des paysages du territoire

Le territoire de la Communauté de communes, présente différentes unités paysagères (cf. Les secteurs sur la carte de synthèse), qu'il est primordial de conserver en respectant les valeurs identitaires de chacune. Ainsi, l'utilisation de la pierre sera plus présente dans le sud alors que les constructions en bois et torchis se retrouvent majoritairement dans le secteur bocager au nord.

Nos projets de constructions et urbains chercheront à mettre en valeur ces caractéristiques permettant de maintenir la diversité de nos paysages urbains.

D. Connaître et Faire connaître

Afin d'assurer ces traditions et identités, différents outils seront mis en place afin d'accompagner les projets de construction en amont des dépôts de permis de construire et de réhabilitation de bâti ancien : charte, cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères, guide de restauration des maisons anciennes.

Orientation 3.3 - Valoriser nos bourgs pour les rendre attractifs

Le bourg des communes est le lieu de vie des habitants et le lieu touristique privilégié de découverte du territoire.

C'est pour ces raisons qu'un effort sera mené pour valoriser l'ensemble des bourgs centre de chaque commune.

A. Mettre en valeur les entrées de ville

Les entrées de territoire et bourgs sont des secteurs d'accueil stratégiques qu'il convient de mettre en valeur. Ils reflètent l'image du territoire. Ces lieux emblématiques seront aménagés afin de marquer l'entrée dans le bourg du village et la limite entre l'urbanisation et les milieux naturels ou agricoles.

B. Une valorisation des espaces publics et des centres bourgs.

Le centre bourg des communes est un lieu stratégique tant pour les habitants que les touristes. La communauté de communes veillera à valoriser ces centres bourgs à travers les aménagements des espaces publics, favorisant les espaces verts, les squares, la signalétique.

Orientation 3.4 – Faciliter les déplacements alternatifs

Le territoire est relativement éloigné des échangeurs autoroutiers et les trajets domicile-travail sont de plus en plus importants. Le transport en commun étant peu développé, les déplacements se font très majoritairement en voiture. En conséquence, il y a une forte dépendance à un mode de déplacement qui s'avère de plus en plus coûteux pour les ménages.

L'enjeu est de **proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture** permettant de réduire les déplacements en voiture.

A. Les transports en commun

Le territoire dispose d'une offre de transports en commun limitée et peu adaptée aux besoins des usagers. Il est difficile de développer un réseau performant (répondant à toutes les attentes de tous les usagers potentiels) en milieu rural.

En étroite collaboration avec nos partenaires compétents en matière de transports en commun, l'intercommunalité cherche à renforcer l'accessibilité du territoire par ce mode de déplacement, notamment en agissant sur la fréquence des ramassages, les horaires et l'articulation entre les gares de Laon et Liart et vers Reims.

B. Les déplacements doux

Afin de diminuer l'utilisation de la voiture, nous souhaitons inviter les habitants à se déplacer le plus souvent à vélo ou à pied.

Le développement des modes doux sera favorisé dans toutes les communes et en particulier sur les polarités et les communes autour des pôles situés à une distance de vélo acceptable.

Cette politique développera un maillage de voies piétonnes et cyclables dans les communes et entre celles-ci, en prenant en compte les points de déplacements alternatifs (aires de covoiturage, arrêts de navettes...) pour assurer une réelle continuité au sein de notre territoire. Le schéma départemental "véloroutes et voies vertes" du Conseil général de septembre 2011 fait notamment apparaître l'axe Marle-Montcornet-Résigny appartenant au maillage complémentaire.

La réflexion sur la localisation des nouveaux quartiers résidentiels, des zones d'activités économiques et des équipements devra tenir compte de la politique de déplacements alternatifs et notamment doux.

C. Le covoiturage

Dans un contexte de déplacements domicile-travail très importants, la pratique du covoiturage (en croissance) permet la réduction des impacts négatifs des déplacements en diminuant le nombre de voitures sur les routes. Pour les ménages, cette pratique permet aussi une réduction des frais liés aux déplacements en partageant leur voiture.

La volonté est de développer, d'accompagner et d'organiser les démarches de covoiturage, en mettant en place un affichage et des aires de stationnement à proximité des commerces et services assurant une dynamique commerciale et le lien avec les points d'information touristiques.

D. Mettre en valeur les circuits de découverte du territoire

De nombreux chemins et sentiers ont été recensés sur le territoire. La volonté de la CCPT est de mettre en relation ces chemins afin de favoriser les déplacements en mode doux entre toutes les communes.

Cette mise en valeur passera par une signalétique plus marquée, afin d'inviter les visiteurs à la découverte du territoire autrement qu'en voiture.

Carte de synthèse

